

CRDG Communiqué de presse août 2016

Point Presse : vendredi 26 août 2016 à 09h45 à Tangissart

Lutte contre les plantes invasives : on est sur la bonne voie!

Chaque été, le Contrat de rivière Dyle-Gette et ses partenaires, coordonnent une vaste opération de lutte contre le développement de plantes invasives sur son sous-bassin et ce depuis 2010 pour *la balsamine de l'Himalaya* et *la berce du Caucase*, et depuis 2015 pour *l'hydrocotyle fausse-renoncule*. L'action se poursuit en ce mois d'août, période qui correspond au 2^{ème} passage de l'année. Rendez-vous à Tangissart le long du Ry d'Hez et de la Thyle, à l'occasion d'un chantier d'éradication confié à une entreprise privée.

Des résultats efficaces

Entamée en 2010, la gestion des populations de balsamines par le **Contrat de rivière Dyle-Gette** s'est jusqu'à présent révélée très efficace. Trois années de gestion suffisent généralement pour réduire de manière considérable ses populations à un niveau où elle ne menace plus la flore locale. Les chantiers et leurs travaux suivent leurs cours et sont prometteurs.

C'est ainsi que la **balsamine** est dorénavant « sous contrôle » (phase de surveillance en vue d'éviter d'éventuelles réapparitions) dans les vallées de la Lasne, du Smohain, de l'Argentine, de la Mazerine, du Pinchart, de la Houssière, du Piétrebais, du Mille, du Nodebais, de la Bacquelaine ou du Henri-Fontaine.

C'est aussi le **cas pour les vallées de la Thyle** (sur Villers-la-Ville), du Gentissart, du Ry d'Hez, du Nil, du Ry de Lérinnes, de la Grande Gette (sur Perwez et Ramillies), du ruisseau de Jauchelette, du Gobertange, de l'Ernage ... qui en sont à leur 3^{ème} (voire plus) année de gestion.

L'**hydrocotyle fausse-renoncule** est, quant à elle, encore peu présente dans le sous-bassin. C'est donc le meilleur moment pour intervenir et « lui couper l'herbe sous le pied » avant qu'elle n'envahisse de trop. Pour l'instant, seul un chantier a été initié en 2015 sur la Marbaise à Grez-Doiceau, avec un succès fulgurant. En effet, lors des visites de contrôle effectuées en 2016, l'invasive avait quasi disparue du cours d'eau, ne subsistant qu'à l'état de petites poches de résistance très localisées et très vite éliminées !

En lien avec la toute nouvelle liste de plantes préoccupantes pour l'Union, mise en place par l'Europe, un autre projet d'envergure va bientôt être mené à l'encontre de cette espèce sur la masse d'eau de la Lasne à Waterloo, grâce espérons-le à un financement issu du Programme wallon de développement durable. Affaire à suivre ...

Depuis le début, chaque opération de lutte contre la balsamine, la berce ou l'hydrocotyle aboutit à un résultat très satisfaisant et une quasi disparition des plantes concernées. De quoi nous encourager à poursuivre notre action car les plantes invasives sont particulièrement tenaces!

Déroutement du chantier sur la masse d'eau de la Thyle

Le chantier concerne la lutte contre les balsamines de l'Himalaya et les berces du Caucase se développant le long ou à proximité du cours d'eau de la Thyle et de 8 affluents (Bruyères,

Pujon, Gentissart, Pécherée, Dreumont, Abreuron, Pré des Saules et Ry d'Hez) s'écoulant sur les communes de Villers-la-Ville, Court-St-Etienne et Genappe.

Fort des résultats très encourageants obtenus sur la masse d'eau de la Lasne entre 2010 et 2012, la bonne réalisation du chantier a été confiée à une entreprise privée entre 2013 et 2016. Leur bonne connaissance du terrain, de la biologie des plantes et des méthodes de gestion est un gage d'efficacité. Mais bien sûr la réussite n'aurait pu être complète sans l'intervention plus participative et plus localisée de certains partenaires du CRDG, dont plusieurs représentants seront présents au **Point Presse** de ce jour. On peut citer les associations du **CADEV sur Villers-la-Ville**, du **Patrimoine stéphanois sur Court-St-Etienne** ou de **Environnement-Dyle sur Genappe**. Les **Communes de Genappe, Villers-la-Ville et Court-St-Etienne** ont aussi mis leur main à la pâte que ce soit *via* l'intervention directe des ouvriers, *via* Eté solidaire ou la mise à disposition de containers pour évacuer les plantes ainsi arrachées. Enfin, des partenaires plus ponctuels ont également contribué au succès de cette campagne, comme **l'asbl Abbaye de Villers-la-Ville** ou **Domanoy SA**.

Actuellement donc, les actions menées dans la masse d'eau de la Thyle portent sur un total cumulé d'environ **45 kilomètres**. Plus largement, ces actions rentrent dans le cadre d'une action globale menée à l'échelle du bassin Dyle-Gette et pour laquelle environ **245 km de cours d'eau** sont ou ont déjà été gérés (**47** cours d'eau concernés).

Et pour la suite ?

Hormis la toute récente liste d'espèces préoccupantes pour l'Union européenne, une Circulaire ministérielle pour les travaux publics et un Arrêté royal concernant les rats musqués, **il n'existe pas actuellement de réglementation particulière sur les espèces invasives en Wallonie**. Pire, malgré le code de bonnes pratiques mis en place avec le **projet ALTERIAS**, certaines plantes ou animaux figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes wallonnes sont encore **vendus** dans le commerce.

La présence de balsamines de l'Himalaya, cultivées dans les jardins est une des principales difficultés auxquelles nous faisons face dans le cadre de cette campagne. Si les propriétaires de ces jardins n'enlèvent pas eux-mêmes les plantes, alors ces foyers constitueront autant de sources de recolonisation potentielles dont les graines aboutiront in fine au cours d'eau, réceptacle ultime de tout ruissellement. Selon les cas, il est néanmoins possible de s'appuyer sur un **règlement communal** contraignant les propriétaires de balsamines de l'Himalaya (et berces du Caucase) à s'en débarrasser. L'intégration de ces articles dans les différents règlements généraux de police communaux facilite la collaboration (forcée) de ces jardiniers aux efforts de lutte, mais ce n'est pas encore la panacée et la mise en application de ces règlements montre parfois vite ses limites.

L'existence de ces foyers résiduels ne facilite pas la tâche des nombreux partenaires bénévoles et communaux impliqués dans la campagne. En effet, même si le cours d'eau est maintenant débarrassé de ses invasives, il convient néanmoins d'assurer un suivi régulier afin d'éviter toutes reprises via l'arrivée de graines issues de ces foyers résiduels.

245 km de cours d'eau gérés c'est bien, mais la suite s'annonce difficile s'il n'y a pas une plus grande réappropriation de la matière par des administrations publiques, type communes, gestionnaires de CE ou autres (NB : certains le font déjà !). D'après l'inventaire du CRDG, **il y aurait encore un peu plus de 150 km de cours d'eau envahis dans le bassin**, lesquels n'ont encore jamais fait l'objet de gestion. Le chiffre peut paraître faible par rapport à ce qui a déjà été réalisé, mais il faut noter qu'il s'agit pour la plupart des zones aval des grands cours d'eau voire d'autres cours d'eau plus petits mais présentant tous un envahissement particulièrement important. On peut citer la Dyle depuis le centre de Genappe, La Lasne après le lac de Genval, la Néthen à partir de Hamme-Mille la Grande Gette dans sa traversée jodoignoise ou encore le Train, le Pisselet et la Cala quasi depuis leur source.

L'été, on arrache !

Tout au long des mois de **juillet et d'août 2016**, le **Contrat de rivière Dyle-Gette** organise **plus de 40 chantiers** de gestion sur les rivières du sous-bassin. Les plantes invasives, par leur croissance rapide et leur reproduction très vigoureuse, provoquent, là où elles poussent, un étouffement progressif de la végétation (berges, plans d'eau, zones humides, ...). D'où la nécessité de limiter leur extension au maximum pour préserver une flore native et diversifiée le long de nos cours d'eau.

En août : le 2^{ème} arrachage

Le mois d'août correspond à la période des 2^{èmes} tournées pour l'arrachage des plantes invasives, après le 1^{er} passage d'éradication en juillet.

En ce mois d'août, plusieurs rivières et ruisseaux du bassin Dyle-Gette sont passés au peigne fin : de la Néthen au Lambais, de la Houssière à la Grande Gette, du Smohain à la Jauchette, de l'Angon à la Thyle ...

Certaines zones sont (ou étaient) particulièrement envahies par les plantes indésirables. C'est le cas, notamment, **le long du Ry d'Hez et de la Thyle, respectivement sur les communes de Villers-la-Ville et de Court-Saint-Etienne.**

Aujourd'hui, ces deux lieux d'arrachage, tout proches, permettent d'avoir une vision complémentaire des chantiers : à Tangissart, le long du Ry d'Hez, l'arrachage est quasiment complet -mais il doit continuer pour éviter des repousses- tandis qu'à Court-Saint-Etienne, le long de la Thyle, la zone est encore bien envahie.

Qui ?

Deux types de chantiers sont menés en parallèle :

* **Chantiers entièrement gérés par** une entreprise privée sur la masse de la Thyle : (3 communes concernées : Villers-la-Ville, Genappe et Court-Saint-Etienne) et sur la masse d'eau de la Petite Gette (6 communes concernées : Ramillies, Orp-Jauche Jodoigne, Hannut, Lincent et Hélécinne).

* **Chantiers dits « satellites »**, répartis en divers endroits-clé du bassin et réalisés en collaboration avec des acteurs locaux (associations, communes ou autres bénévoles ...).
Objectif ? Initier une dynamique et une prise de conscience chez les partenaires du CRDG sur la nécessité d'agir. Depuis, 2010, le nombre de chantiers satellites a plus que triplé ! Grâce à l'implication de nombreux bénévoles et/ou des services communaux.

Point Presse le vendredi 26 août 2016

***Chantier d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya (2^{ème} passage)* sur les berges et alentours du Ry D'Hez (à Tangissart) et de la Thyle (à Court-Saint-Etienne). Chantier géré par une entreprise privée.**

Quand ? vendredi 26 août 2016 de 9h45 à 12h00 :

Où ? Rendez-vous à :

- Place de l'Eglise, rue Notre-Dame à 1490 **Tangissart à 09h45** pour un arrachage le long du Ry D'Hez.
- Suite du parcours : en aval, sur la Thyle, dans la commune de Court-Saint-Etienne.

Mais qui sont-elles ?

La **balsamine de l'Himalaya** produit entre 600 et 800 graines / individu / an et ses fruits, une fois à maturité, éclatent au moindre choc, projetant les graines à grande distance, ce qui entraîne une dispersion fulgurante.. Si mal gérées, les plantes peuvent arriver à maturité même après avoir été arrachée.

L'hydrocotyle fausse-renoncule est une plante aquatique amphibie exotique envahissante vivace et émergée venant d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale. La plante s'installe puis forme un tapis dense et épais avec ses feuilles et ses pétioles. La lumière n'atteint plus la surface de l'eau. Elle se multiplie par fragments, capables de s'enraciner et d'agrandir le tapis végétal. Elle colonise exclusivement les plans d'eau et secteurs de cours d'eau à courant lent. En 2012, on dénombrait 25 stations dans toute la Wallonie. Elle est encore peu présente dans le Brabant wallon, mais parfois déjà bien installée comme dans la Marbaise à Grez-Doiceau, ou dans l'Argentine et divers étangs respectivement sur La hulpe et Waterloo.

Les citoyens peuvent agir !

Avant d'être envahi par ces plantes et pour se prémunir de graves conséquences par la suite, tant écologiques qu'économiques, nous vous invitons à ne **pas acheter, planter ou distribuer ces plantes**. Le saviez-vous ? Des alternatives existent, consultez alors le site www.alterias.be pour en apprendre plus à ce sujet.

Toutefois, si malgré toutes ces précautions, vous êtes déjà confronté à l'une de ces espèces et pour être sûr de la marche à suivre, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable environnement de votre commune. Sur leur terrain, sur leur jardin, le **Contrat de rivière Dyle-Gette** peut conseiller les riverains propriétaires sur les modes de gestion les plus efficaces contre la prolifération de ces plantes invasives.

Pour en savoir plus :

Infos : cellule de coordination du **Contrat de rivière Dyle-Gette** : 010/62 04 30

Cette campagne de lutte contre le développement des plantes invasives est une action du Contrat de rivière Dyle-Gette, en collaboration avec ses différents partenaires, dont la Province du Brabant wallon la Province de Liège, les 23 communes et les associations partenaires du CRDG.

Contacts pour interviews :

* **Marc Bastin** (à confirmer), Président **Contrat de rivière Dyle-Gette** : 010/23 60 03
[marc.bastin\(at\)skynet.be](mailto:marc.bastin(at)skynet.be)

* **Michèle Fourny, Environnement-Dyle** : 0477 43 16 78 mfourny@skynet.be

* **Nicolas Rappe** : 0479/689 143 et **Vincent Kerveyn** : 0484/504 705 , formateurs au CRABE

* **Isabelle Lamfalussy** de l'asbl **Patrimoine Stéphanois**, ayant participé au travail de gestion : 496/947 239 isabelle.lamfalussy@skynet.be

* **Jonathan Meyers** (à confirmer): animateur de l'asbl la Chaloupe, coordinateur Été Solidaire 04956/123 118

* **Jérémie Guyon**, responsable du projet invasives au Contrat de rivière Dyle-Gette : 010/62 04 35 ou 0486/657 256 j.guyon@crdg.be

* **Jean-Marie Tricot**, coordinateur Contrat de rivière Dyle-Gette : 010/62 04 31
jm.tricot@crdg.be

Contact Presse :

Corinne Le Brun

Communication/ relations presse CRDG : 010/62 10 36 ou 0479/81 40 56

c.lebrun@crdg.be

Annexes :

1. **Communiqué de presse**
2. **Carte 1: Masse d'eau de la Thyle, vue d'ensemble 2016, avant gestion**
3. **Carte 2 : Balsamine, Bbassin Dyle-Gette, état des lieux**
4. **2 Visuels : Été Solidaire Incourt et Patrimoine stéphanois**